

Quelle est l'approche d'Ecklo pour tendre vers une logistique plus responsable ?

La startup parisienne Ecklo procède aux premières livraisons de sa solution alternative au film plastique pour l'emballage des palettes. Avec sa nouvelle housse, la société souhaite accompagner les entreprises pour rendre leur logistique plus responsable.

Temps de lecture : minute

26 juillet 2024

C'est une nouveauté dans le monde de la logistique. La jeune pousse française Ecklo lance dans ce secteur une alternative qui se veut responsable et substituable au film plastique : l'emballage réutilisable pour palettes. Cette avancée consiste à remplacer le film plastique d'emballage des marchandises par une housse réemployable. « *Notre mission est de concevoir et de soutenir des solutions circulaires pour la logistique et les emballages tertiaires. Nous allons assurément vers une économie circulaire* », assure Corentin Dejean, CEO et cofondateur d'Ecklo.

Avec sa solution, la startup offre aux entreprises une housse responsable, conçue à partir de matériaux recyclés et recyclables. Elle est réutilisable pour l'emballage des marchandises sur palettes et contribue à la bonne tenue des produits transportés.

Selon les estimations d'Ecklo pour 100 utilisations, sa solution doublement brevetée, doit permettre aux sociétés de réduire de 93 % les émissions de CO2 et de 95 % la quantité de déchets plastiques en

comparaison aux films plastiques traditionnels. « *Notre but est également que notre produit implique peu de contraintes opérationnelles* », précise Corentin Dejean. Pour cela, la housse d'Ecklo s'adapte à toutes formes de palettes et peut même se plier pour une meilleure compacité.

De nouvelles obligations à respecter pour les entreprises

Le film plastique représente une problématique d'envergure pour les sociétés : 310 000 tonnes sont en effet utilisées et jetées chaque année en France, ce qui génère 1,5 million de tonnes de CO2. De facto, les normes en matière d'empreinte environnementale sont de plus en plus strictes juridiquement pour les entreprises.

« Au niveau français, il y a le décret 3R qui découle de la loi AGEC. Il conduit les entreprises à avoir un taux de réemploi dans leur emballage, à hauteur de 5 % depuis 2023 et de 10 % en 2027. Les échéances sont donc très courtes », explique le patron d'Ecklo. Cette politique de régulation concerne également l'écosystème européen. *« Depuis quelques mois au niveau européen, il y a le décret PPWR (Proposal Packaging and Packaging Waste Regulation), qui lui aussi impose des objectifs de réemploi des emballages à l'échelle européenne. Ces considérations n'existaient pas quand on a commencé à penser à notre solution il y a six ans »,* ajoute-t-il.

Une première levée de fonds en perspective

C'est par le biais de son expérience personnelle dans la restauration rapide en 2018 que Corentin Dejean a été interpellé par l'utilisation massive de film plastique. Quatre ans plus tard, en 2022, Ecklo voyait le jour sous son impulsion, ainsi que celle de Robin Bruneau, CMO et de Florian Dejan, CTO. 3 brevets d'emballage et plus de 15 prototypes ont vu

le jour depuis.

Ecklo peut aujourd'hui s'appuyer sur un écosystème d'incubateurs, d'accélérateurs et de groupes professionnels qui l'accompagnent dans son développement. Parmi ses partenaires, on trouve Essec Venture, 21st by Centrale Supélec, Réseau Entreprendre et Wilco. « *Cet écosystème qui nous fait confiance, nous permet de nous financer et de rassurer les investisseurs pour une levée qui est en cours* », conclut Corentin Dejean.

Article écrit par Mael Khechana